

RÉSOLUTION D'UN LITIGE PROFESSIONNEL À L'AMIABLE

Faites appel à la Plateforme de médiation et d'arbitrage Alsace : un groupement de professionnels pour trouver une alternative au procès dans vos litiges commerciaux, civils et sociaux

PTN75

NOTRE RÉPONSE

Un RDV avec un juriste, accompagné d'un médiateur, pour vérifier si une solution amiable peut résoudre votre situation de blocage.



Trouver une solution alternative au procès

La **Plateforme de médiation et d'arbitrage Alsace** est un groupement de professionnels spécialisés dans les modes alternatifs de traitement des litiges professionnels : avocats, centres de médiations locaux, Chambre de Commerce et d'Industrie.



Deux possibilités : la médiation ou l'arbitrage

- **La médiation** : un tiers impartial aide les parties à construire elles-mêmes une solution négociée, dans le respect de leurs intérêts respectifs.
- **L'arbitrage** : les parties désignent un tribunal arbitral qui tranchera le conflit en prenant une décision s'imposant à elles.



Une compétence en droit français et allemand

La plateforme peut traiter des litiges dans le domaine du droit français ou franco-allemand

LES ATOUTS DE L'OFFRE

Gagner en rapidité

en évitant une procédure judiciaire classique

Préserver les relations d'affaires

grâce à un accord sur le mode de résolution du litige

Mise en oeuvre

Prenez RDV avec un conseiller ou lors de la permanence qui se tient tous les premiers lundis du mois à Strasbourg et à Mulhouse

AVIS D'EXPERT

Stefanie KORTH
Conseillère d'entreprises
CCI Alsace Eurométropole

« Le recours à la médiation ou à l'arbitrage permet de trouver une solution amiable, rapide et confidentielle à un litige entre entreprises. En débouchant sur un consensus, il permet en général le maintien de relations d'affaires entre les parties. Dans notre zone frontalière, il nous a aussi paru important de proposer une solution pour les litiges entre entreprises françaises et allemandes ».

► Retrouver Stefanie KORTH en video (3'47).

VOTRE INVESTISSEMENT



1 h de RDV
90 € HT

Pris en charge par la CCI



Frais et honoraires
selon la complexité du litige

POUR ALLER PLUS LOIN !

Des fichiers d'entreprises pour votre prospection commerciale

Sécuriser les CGV et contrats de l'entreprise

Chambersign, la signature électronique pour vos documents

NOTRE EXPERTISE

Les juristes de la CCI accompagnent tous les ans un millier d'entreprises, en toute confidentialité, dans la négociation de leurs contrats ou la résolution de leurs conflits. Parfaitement bilingues et forts d'une longue expérience terrain, ils ont développé un savoir-faire unique en France dans le domaine des relations franco-allemandes.

CONTACT



Stefanie KORTH
Conseillère d'entreprises
Juriste/Assessor jur.
+33 3 88 75 25 23
juridique@alsace.cci.fr

www.alsace-eurometropole.cci.fr